



Règlement du 500 mètres 30 août 2025

Une course en eau libre présente des risques. Nous vous prions de prendre connaissance du règlement suivant. Les nageur·euse·s doivent respecter ce règlement et les consignes de sécurité le jour de la course, sous peine de disqualification.

Inscriptions

- L'inscription est ouverte aux personnes ayant au minimum 10 ans révolus le jour de la manifestation (nées avant et y compris le 30 août 2015).
- La clôture des inscriptions en ligne est fixée au vendredi 29 août 2025 à 23h59.
- Dès le 22 août 2025 à 23h59, l'inscription sera majorée de 5 CHF.
- En s'inscrivant, le·la nageur·euse ou son·sa représentant·e légal·e confirme avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.
- L'inscription est validée par le paiement en ligne.
- L'inscription sur place sera possible avec une majoration de 5 CHF, jusqu'à 1h30 avant le départ de la course, à condition qu'il reste des places disponibles.
- Le retrait du matériel de course le jour de la manifestation sera possible jusqu'à 1h avant le départ de la course.

Temps limite

Pas de temps limite.

Condition physique du nageur·euse

- Cette course est réservée aux nageur·euse·s bien entraîné·e·s.
- Avec votre inscription, vous confirmez avoir les capacités physiques, l'entraînement nécessaire et suffisamment de repos pour participer à cette course.
- Le comité de course se réserve le droit de refuser la participation d'un·e nageur·euse ou d'interrompre en tout temps la course s'il le juge nécessaire, entre autres il est interdit de nager avec des enfants sur le dos.

Equipement du nageur·euse

- Le port d'une bouée est facultatif, sauf si les conditions météorologiques amènent le comité d'organisation à la rendre obligatoire pour des questions de visibilité et de sécurité.
- Chaque nageur·euse doit porter la puce de chronométrage et le bonnet de bain fournis par l'organisation.
- A la fin de la course, chaque nageur·euse doit impérativement rendre la puce électronique. Une pénalité financière de CHF 50.- sera facturée si la puce électronique n'est pas rendue à la sortie de l'eau.

- Pour être classé, le·la nageur·euse n'est pas autorisé·e à utiliser ou porter des accessoires qui augmentent la portance ou la vitesse, notamment les combinaisons néoprène. Si l'eau est à moins de 20°C, l'utilisation d'une combinaison néoprène est toutefois autorisée sans déclassement. Si l'eau est à moins de 18°C, l'utilisation d'une combinaison néoprène est obligatoire.
- Dans tous les cas, les palmes, plaquettes et pull-boy sont interdits.
- Les combinaisons peuvent être utilisées si la température de l'eau dépasse 20°C, mais le·la nageur·euse n'est alors pas classé.

Conditions d'annulation

- L'organisation se réserve le droit d'annuler, retarder, modifier ou interrompre la manifestation à tout moment pour des raisons de sécurité ou de météo. Dans ces cas-là, la finance d'inscription n'est pas remboursée.
- Si le·la participant·e ne retire pas son matériel dans le temps imparti, ne prend pas part à la course, ne termine pas le parcours ou est disqualifié·e, aucun remboursement ou dédommagement ne peut être perçu.
- Par temps incertain, un point sur les prévisions météorologiques et l'éventualité d'une annulation sera communiqué le jour de la course durant la matinée à l'adresse mail fournie lors de l'inscription. En règle générale, une annulation, un décalage ou une modification de la course est annoncée le jour même de la course, à moins qu'il n'y ait des conditions extrêmes qui permettent de se prononcer la veille.

Responsabilités

- Chaque nageur·euse vient et participe sous sa propre responsabilité, il·elle doit donc être assuré·e en conséquence (responsabilité civile et accident).
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol, ainsi qu'en cas de non-respect du présent règlement.
- En s'inscrivant et en participant, chaque concurrent·e renonce à toute prétention en responsabilité ou autre contre le club organisateur, les membres du comité de la manifestation, les personnes participant à l'organisation et les bénévoles.
- La sécurité des affaires personnelles des participant·e·s dans les vestiaires ou sur le lieu de la manifestation est de la responsabilité des participant·e·s. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de vol d'effets personnels.

Données personnelles

- Par son inscription, chaque participant·e consent à la publication de son image, de son nom, de son prénom, de son année de naissance, de son club, de son temps de parcours et de son classement dans les listes de départ et de classement de la manifestation. Ce consentement est valable pour la publication sur Internet aussi bien que dans des médias imprimés, à la télévision, en vue de l'affichage des listes ou des annonces faites par les speakers. Les photos et films réalisés en lien avec la manifestation peuvent être utilisés à la télévision, sur internet, sur les réseaux sociaux, dans nos communications publicitaires et celles de nos sponsors, dans des magazines ou des livres sans donner droit à indemnisation.
- Aucune donnée saisie lors de l'inscription n'est transmise par l'organisateur à des tiers non autorisés.